



L'huissier doit faire enlever les meubles le jour de l'expulsion

Par **GIJA02**, le **20/01/2012** à **18:07**

Bonjour à toutes et à tous,rnrnJe viens de lire sur le site service-public.fr dans la rubrique: "Résiliation du bail et expulsion du locataire" puis rubrique: "procédure d'expulsion",rnrnque L'huissier doit faire enlever les meubles le jour de l'expulsion lorsque le locataire ne s'est pas présenté ce même jour.rnrnQuelqu'un a-t-il déjà été confronté à cette situation?rnrnMa question est la suivante: Si il ne l'a pas fait ce jour là, à-t-il commis une faute professionnel? Pour votre info personnel il faut savoir qu'il n'y a aucune valeur marchande. Pour le peut qu'il y a, tout est cassé et à jeter même pas 100€ en valeur marchande à récupérer.rnrnMon ressentie personnel est qu'il ne l'a pas fait car tout était à jeter.rnrnDonc j'ai payé une expulsion à l'huissier mais en plus j'ai été obligé de payer à nouveau un avocat qui est passé par le tribunal d'instance puis de nouveau l'huissier. tout cela pour au bout du compte me retrouver à tout jeter moi même.rnrnExcuser moi de la longueur de mon propos mais pas facile de faire plus court.rnrnJe vous remercie par avance de vos futures réponsesrnrnCordialement Gilles

Par **cocotte1003**, le **20/01/2012** à **18:23**

Bonjour, l'huissier ne saisie les meubles que s'ils ont une valeur marchande. pour être passé par là, l'huissier nous a donné un accord du juge pour vider l'appartement car rien n'avait de valeur et on a dû se charger de tout mettre à la déchetterie puisque aucune oeuvre caritative n'a voulu prendre ce qui était récupérable, cordialement

Par **GIJA02**, le **20/01/2012** à **18:34**

Merci pour votre réponse rapide, rnrnIl me semble ne pas avoir été informé de la valeur marchande ou non par l'huissier. Je vérifie et reviens vers vous rnrnCdt Gilles